



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-17618>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-17618**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de saint-tropez

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE PLAISANCE MUNICIPAL

Description : la commune de Saint-Tropez souhaite déléguer une mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement du Port de plaisance municipal de Saint-Tropez, située quai guéprat dans l'enceinte portuaire. Conformément aux articles L1411-1 du CGCT et L1121-1 du code de la commande publique, cette délégation est consentie aux risques et périls du concessionnaire, dans les conditions fixées par la convention. le délégataire devra exploiter la station d'avitaillement à ses risques et périls, assurer l'entretien /maintenance des lieux, et prendre notamment en charge le financement et l'exécution sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes et modernisation des pompes et différents appareils utiles à l'exploitation de la station. Ces travaux évalués à la somme de 230 000 € HT, se dérouleront au cours des mois de janvier, février et mars 2025. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Les terrains d'emprise compris dans le périmètre de la concession de service public sont définis en annexe 1 de la convention. Ils forment un tout indissociable et constituent le périmètre des biens concédés. La liste des locaux, équipements, installations et mobiliers existants à l'intérieur du périmètre de la concession sont précisés en annexes n° 2.1 et 2.2. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans et s'achèvera le 31 décembre 2024. Dans le respect des stipulations de la convention, le concessionnaire est chargé, pour la durée d'exécution de la délégation de service public, de la réalisation de toutes les prestations définies à la convention.

Identifiant de la procédure : 9f24092c-c32b-4a20-bb21-e1f98edac589

Avis précédent : 65a1f198-c1fb-4f4b-bebd-5f76a480dee6-01

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63733000 Services d'avitaillement

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 25,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Une visite est obligatoire (voir article 12 du règlement de la consultation)

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE PLAISANCE MUNICIPAL

Description : la commune de Saint-Tropez souhaite déléguer une mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement du Port de plaisance municipal de Saint-Tropez, située quai guépratte dans l'enceinte portuaire. Conformément aux articles L1411-1 du CGCT et L1121-1 du code de la commande publique, cette délégation est consentie aux risques et périls du concessionnaire, dans les conditions fixées par la convention. le délégataire devra exploiter la station d'avitaillement à ses risques et périls, assurer l'entretien /maintenance des lieux, et prendre notamment en charge le financement et l'exécution sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes et modernisation des pompes et différents appareils utiles à l'exploitation de la station. Ces travaux évalués à la somme de 230 000 € HT, se dérouleront au cours des mois de janvier, février et mars 2025. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Les terrains d'emprise compris dans le périmètre de la concession de service public sont définis en annexe 1 de la convention. Ils forment un tout indissociable et constituent le périmètre des biens concédés. La liste des locaux, équipements, installations et mobiliers existants à l'intérieur du périmètre de la concession sont précisés en annexes n° 2.1 et 2.2. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans et s'achèvera le 31 décembre 2024. Dans le respect des stipulations de la convention, le concessionnaire est chargé, pour la durée d'exécution de la délégation de service public, de la réalisation de toutes les prestations définies à la convention.

Identifiant interne : 2024D060

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63733000 Services d'avitaillement

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2025

Date de fin de durée : 31/12/2034

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : la procédure répond aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et R1411-1 et suivants du CGCT et à celles du code de la commande publique. Choix de la procédure ouverte dans laquelle le DCE est disponible et accessible à tous les candidats. La valeur du contrat indiquée au 6.1.2 correspond au chiffre d'affaires prévisionnel de l'exploitation de la station d'avitaillement. La redevance fixe annuelle s'élève à 35.000Euros HT et la redevance variable annuelle à 1,5 % du CA issu de l'exploitation du service.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : critère 1: Qualité du projet d'exploitation (50 points) détaillée ci-dessous : sous-critère 1 : qualité et pertinence des prestations d'accueil des usagers du service, dont moyens matériels et humains affectés à l'exploitation et plan annuel de tarification (20 points) sous-critère 2 : qualité de l'offre de produits proposée aux usagers de l'espace boutique (15 points) sous-critère 3 : entretien et maintenance des ouvrages et investissements projetés sur la durée du contrat (10 points) sous-critère 4 : qualité des actions de communication proposées (5 points) L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Coût

Description : critère n° 2 : qualité financière de l'offre (30 points) détaillé ci-dessous : sous-critère 1: pourcentage du CA HT annuel du délégataire réservé à la commune au titre de la redevance variable (15 points) sous-critère 2 : Pertinence des comptes prévisionnels d'exploitation (15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère n° 3 : Développement durable actions en faveur du développement durable et de l'environnement (20 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 20

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille (CCIRA) secrétariat

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de saint-tropez

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de saint-tropez

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui signe le marché : Ville de saint-tropez

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 2,987,733 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : STATION DU PHARE VERT

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE STATION DU PHARE VERT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur du résultat : 2,987,733 Euro

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT 2024D060

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 06/02/2025

Date de conclusion du marché : 12/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Ville de saint-tropez

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de saint-tropez

Numéro d'enregistrement : 21830119000011

Adresse postale : Direction de la Commande publique ZA saint-claude

Ville : Saint-tropez

Code postal : 83990

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique@ville-sainttropez.fr

Téléphone : 0494554095

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : STATION DU PHARE VERT

Numéro d'enregistrement : 38473254100014

Adresse postale : QUAI DU PHARE VERT

Ville : SAINT-TROPEZ

Code postal : 83990

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Point de contact : Laurent BERGON

Adresse électronique : lbergon@3binvest.fr

Téléphone : 0612131038

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 13000525900010

Ville : Toulon

Code postal : 83041

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : +33494427930

Télécopieur : +33494427989

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille (CCIRA) secrétariat

Numéro d'enregistrement : 17130000700019

Ville : Marseille

Code postal : 13282

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Catherine Piétri (secrétariat)

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : 0484354554

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 94523f66-5ce3-4986-99e4-497a78456ab8 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/02/2025 à 10:56

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/02/2025